

1,5 jour

Loi DMOS

Actualité — Transparence

► Jeudi 23 et vendredi matin 24 janvier 2014

Intervenants

Laure Le Calvé

Avocat au Barreau de Paris,
LCH

Laurent Clerc

Responsable Conformité Règlementaire et Qualité
BMISYSTEM

Facilitateur

Jean-Luc Balança

Pharmacien,
Directeur associé de L'Entreprise Médicale

Paris



Retrouvez notre offre de formation sur
www.entreprise-medicale.fr

Lieu de la formation

Ibis Styles : 41, Avenue Aristide Briand - 92120 Montrouge

Programme

Jeudi 23 janvier 2014

Intervenant : **Laure Le Calvé**

I - Loi « anti-cadeaux » : rappel du cadre légal et réglementaire

A. Principe général de la loi « anti-cadeaux » : interdiction des avantages

- Rappel des principes de la loi et des nouvelles dispositions issues de la loi Bertrand
- Définition : avantage (direct - indirect) et lien d'intérêt
- Portée de l'interdiction : actions couvertes par l'interdit
- Exclusion de la loi « anti-cadeaux » : hospitalité, financement d'activité de recherche et d'évaluation scientifique

B. Qui est concerné par la loi « anti-cadeaux » et son extension par la loi Bertrand ?

- Professionnels concernés
- Extension aux étudiants et associations
- Industriels des produits de santé
- Cas particuliers :
 - Sociétés étrangères (maison mère...) qui travaillent avec des médecins français
 - Sociétés ne produisant pas de produits de santé pris en charge par la Sécurité sociale mais intégrés dans l'acte de soins

II - Transparence des liens d'intérêt

A. Entreprises concernées

B. Publication des informations et contenus

- Analyse du décret
- Déclaration des avantages consentis : activités, avantages et informations concernés par l'obligation de publication
- Publication de l'existence des conventions : Conseil de l'ordre, site Internet

C. Dispositions applicables aux conventions :

- Conventions avec les professionnels de santé, les étudiants, les associations (patients et professionnels), les établissements de santé, les fondations et sociétés savantes
- Cas particulier de l'opération hybride : professionnel de santé + association
- Conventions avec les prestataires de l'industrie pharmaceutique : sociétés concernées

III - Cas particuliers de la loi « anti-cadeaux »

- Relations normales de travail et loi Bertrand
- Cadeaux de valeur négligeable
- Problématique des dons aux associations
 - Définition de la notion de don
 - Définition d'une association de professionnels de santé
 - Risque de qualification du don en avantage interdit
 - Définition de la notion « prestation de service » proposée par une association
 - Travailler aujourd'hui avec une association de professionnels de santé
 - Valider l'objet du contrat
 - Définir et valoriser la contrepartie
 - Recommandations utiles

IV - Sanctions encourues

- Personnes concernées
- Différents types de sanctions

Vendredi matin 24 janvier 2014

Intervenant : **Laurent Clerc**

V - Aspects organisationnels et techniques de la déclaration à la publication

- Source des données à répertorier
- Recueil des données et traitement
- Modalités de la publication
 - Période transitoire
 - Site unique
- Problématique de l'international et conséquences

Informations pratiques



Lieu

Hotel Ibis Styles
41, Avenue Aristide Briand - 92120 Montrouge

Tél. : 01 46 57 16 16
Parking : à l'hôtel
Métro : Porte d'Orléans (ligne 4)
Tramway : Porte d'Orléans (ligne T3)

Horaires

Jour 1
Accueil : 9 h 00
Stage : 9 h 30 à 17 h 00
Déjeuner : 13 h 00 à 14 h 30
Fin : 17 h 00

Jour 2 (matin)
Accueil : 9 h 00
Stage : 9 h 30 à 13 h 00
Déjeuner : 13 h 00 à 14 h 30

Renseignements

L'ENTREPRISE MÉDICALE
Département Laboratoires
3 bis, rue du Docteur Foucault - 92000 Nanterre
Tél. : 01 47 24 07 99 - Fax : 01 47 24 00 40
E-mail : support@entreprise-medicale.fr
www.entreprise-medicale.fr

Participation

Pour une personne	1 465 €
Par personne supplémentaire du laboratoire	1 335 €
Ces prix non soumis à TVA comprennent : - le stage de formation pendant une journée et demie, - le déjeuner, les rafraîchissements et les documents remis au cours du stage.	

Hébergement

Pour obtenir la réservation d'une chambre d'hôtel à un tarif préférentiel, contactez la société B.B.A. (Tél. : 01 49 21 55 90 ; fax : 01 49 21 55 99 ; e-mail : solution@netbba.com ; formulaire en ligne : www.netbba.com/form.html) en précisant que vous participez à ce stage organisé par L'ENTREPRISE MÉDICALE. Ce service gratuit vous garantit une solution d'hébergement en toutes circonstances et le meilleur accueil vous sera réservé.

Inscription

Dès réception de votre bulletin d'inscription (accompagné de votre règlement par chèque sauf si le paiement se fait par virement), une convention de formation vous sera adressée, accompagnée de votre convocation et d'un plan d'accès. Votre inscription ne sera considérée comme définitive qu'après réception de votre bulletin d'inscription signé.

Mode de paiement

Vous nous adressez lors de votre inscription un chèque à l'ordre de L'ENTREPRISE MÉDICALE, ou un virement après réception de la facture, en mentionnant le nom du ou des participants sur le bulletin d'inscription. Toute formation commencée sera due en totalité.

Annulation

Annulation : pour toute annulation reçue deux semaines au moins avant la formation, seuls les frais d'inscription seront remboursés. Au-delà, ils seront dus en totalité quel que soit le motif de l'annulation (y compris en cas de mouvements de grève ou de difficultés techniques ou climatiques perturbant les transports).

Transfert d'inscription sur une autre session de formation portant sur le même thème : les transferts seront acceptés moyennant des frais supplémentaires de 90 € par journée de formation.

Remplacements : les remplacements de stagiaire seront admis.

Les demandes d'annulation, de transfert et de remplacement devront être formulées par écrit et adressées impérativement par fax (01 47 24 00 40) ou par e-mail (support@entreprise-medicale.fr) pour être prises en compte.

Annulation des organisateurs : les organisateurs se réservent la possibilité d'annuler cette formation à tout moment et pour quelque raison que ce soit. Dans la mesure du possible, les stagiaires inscrits seront avertis par écrit. Seuls les frais d'inscription seront remboursés, tout comme dans l'hypothèse d'une annulation due à un cas de force majeure survenu notamment le jour même de la formation.

Questions écrites préalables

Si vous souhaitez poser certaines questions aux intervenants préalablement à la session de formation, merci de les faire parvenir, **en utilisant le formulaire situé au dos du bulletin d'inscription**, à :

L'ENTREPRISE MÉDICALE
Département Laboratoires
3 bis, rue du Docteur Foucault - 92000 Nanterre

Ou par :
Fax : 01 47 24 00 40
E-mail : support@entreprise-medicale.fr

Les réponses aux questions, **transmises sous anonymat aux intervenants**, seront apportées par ces derniers lors de la formation.